chantage affectif et harcèlement

Par **str**, le **07/08/2008** à **03:20**

Bonjour,
Tout d'abord je ne sais pas si c'est la section la mieux adaptée pour recevoir une aide pour mon problème.

J'ai 18 ans je viens de me séparer de ma copine qui elle a 22 ans. Elle a d'abord menacer de se suicider puis maintenant me dit qu'elle est enceinte de moi. Elle exerce un chantage affectif au sujet de cet enfant dont j'ignore la réelle existence. Je précise que je n'ai pas voulu être père à 18 ans! C'est plutôt un oublie de pilule de sa part (juste avant qu'on se sépare) suivit d'une inactivité face à la prise de conscience qu'elle était enceinte. Durant notre relation, elle me harceler (28 appels par jour par exemple), ce qui me stresser bien évidemment.
Pour revenir à la situation actuelle: elle a publié sur un blog des textes où elle me critiquer et me faisait passer pour un monstre!
Après cela, elle a continué sur un forum, où elle dit même qu'elle souhaite ma mort et dévoile ma vie privée. De plus, elle continue en critiquant ma famille et mes proches.
Et ce fait même passer pour moi sur ce forum pour continuer ce qu'elle a entrepris.
Je souhaiterais qu'elle arrête tout cela et porter plainte si cela est possible, quels sont mes recours? (nous ne sommes ni fiancés, ni mariés).

Merci d'avance.

Par **Ishou**, le **08/08/2008** à **20:00**

J'ai bien peur que ce qui vous arrive est le lot commun de ceux qui finissent une relation.

Dans une rupture, y a plusieurs palliers (à ce que j'ai pu constater d'après ce que j'ai vu dans le cadre de mon travail):
- la fille menace de se suicider (sans reelle intention de le faire et dans le seul but de retenir le bonhomme)
- si ça marche pas, elle annonce qu'elle est enceinte (un homme doué d'une morale doit normalement rester..... le temps de s'assurer que la grossesse n'est pas reelle..... et il se retrouve coincé si elle s'avère etre vraie)
- elle dit toujours aimer le bonhomme mais elle le descend devant ses amis et sa famille, se faisant passer pour la victime,
- en même temps, elle l'inonde de messages en tout genre....
- et enfin, au bout d'un gros moment, elle s'arrete.

Beh oui, c'est le processus normal!

En parcourant un peu la toile, vous verrez de nombreux blongs feminins ou masculins où l'auteur dévoile son ressentiment.
Il suffit d'attendre, d'etre patient, et elle s'arretera d'elle même si elle a un peu de jugeotte (normalement, à 22 ans, elle devrait en avoir, normalement....) et vous aurez la satisfaction de voir qu'elle vous aura totalement rayé de sa vie.

Par **Kem**, le **08/08/2008** à **20:07**

Bonjour,

D'autres topics sur ce forum traitent du harcèlement sur le web. Ceux ci pourront vous aider à fixer si vous êtes bel et bien en situation de harcèlement (pénalement parlant).

Concernant les forums, vous pouvez demander aux administrateurs d'intervenir pour modérer les propos.

Concernant les blogs, vous pouvez demander aux fournisseurs d'accès de fermer l'accès au site, ou à l'hébergeur du blog de le fermer : le contenu des blogs ne peut pas être illégal et s'ils constituent une diffamation, ils sont illégaux.

Bon courage et désolée pour cette réponse trop succincte,

Kem

Par **juliette**, le **10/08/2008** à **11:01**

bonjour

" Pour revenir à la situation actuelle: elle a publié sur un blog des textes où elle me critiquer et me faisait passer pour un monstre! "
Si dans ces textes elle vous a nommément désigné ou a mis une photo de vous, vous pouvez porter plainte.
Pour cela il faut demander à un huissier de justice de faire un constat (pour les preuves) puis aller au commissariat pour porter plainte.

"où elle dit même qu'elle souhaite ma mort et dévoile ma vie privée."
Les menaces de mort sont interdites, là aussi vous pouvez porter plainte.

Le fait que vous ne soyez ni mariés ni fiancés ne changent rien au probléme.

voilà j'espère vous avoir éclairé
Mais un conseil ne tardez pas trop à aller faire constater ces choses là par un huissier.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **kath**, le **05/09/2013** à **09:32**

Bonjour
L'ex-conjoint de ma nièce a obtenu la garde de leur fils (bien qu'elle ait porté plainte pour violences conjugales... ??). Maintenant celui-ci fait du chantage affectif à notre encontre et aux soeurs de ma nièce dès lors que nous souhaitons voir le petit... genre : vous voulez voir Lucas ? on va boire un verre ensemble alors.....
Y a t-il un recours juridique ??? Pouvons nous faire quelque chose ? A t-il le droit de nous refuser de voir le petit et / ou d'exiger d'etre présent ??

Par **marianne76**, le **05/09/2013** à **09:47**

Bonjour,
Vous ne disposez pas d'un droit de visite et d'hébergement sur cet enfant. La meilleure solution serait pour vous de voir l'enfant quand il va chez sa mère.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés